DPE HABITAT
Denis Podvin Expertises
www.dpe-habitat.com

BUREAUX
67, rue d'Hesdin
62130 SAINT POL SUR TERNOISE
Tel . 03 21 41 26 20
Fax. 03 21 41 74 35

Amiante / Plomb (CREP) / Electricité
Performance Energétique / Gaz / Prêt à Taux zéro
Loi Carrez / Assainissement / Diagnostic Thermographique

DOSSIER de Diagnostic Immobilier

***Référence :* FOURMEAUX 3285 07.06.10**

Le 07/06/2010

Bien :	**une Maison**
Adresse :	**15, rue du Four Eithel** **62760 HÉNU**
Numéro de lot :	**NC**
Référence Cadastrale :	**NC**

ACQUEREURS	DEMANDEUR
Monsieur et Madame FOURMEAUX Emmanuel 3, rue de Verdun Appt n°8 62300 LENS	Monsieur et Madame FOURMEAUX Emmanuel 3, rue de Verdun Appt n°8 62300 LENS

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

NOTE DE SYNTHESE

RAPPORT N° GLAVIEUX 111 18.05.09

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES	
Type de bien : **Maison** Nombre de pièces : **4**	Lot n° : NC
Adresse : **15 Rue du Four Eithel** **62760 HÉNU**	Section cadastrale : NC
Propriétaire : **Madame et Monsieur GLAVIEUX**	

CONSTAT AMIANTE

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante au niveau (voir en annexe)
1/ Du sol de garage sous forme de débris de tôles ondulées amiante-ciment.
2/ Du jardin par des tôles ondulées amiante-ciment placées de façon verticale, afin de réaliser un dépôt pour composte.
Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures sont à effectuées en cas de travaux au niveau des pignons de maison en ardoises de synthèse et du garage par des tôles bitumeuses. (voir en annexe)

EXPOSITION AU PLOMB

Voir rapport de Monsieur CONSIGNY

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques du logement : 742,05 kWh/m².an
Emissions de gaz à effet de serre : 34,92 kg/m².an

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte des anomalies pour lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

Annexé à la minute d'un acte reçu
par Me Brigite CUVILLIER-GOUILLART
Notaire à PAS-EN-ARTOIS
(62), le : 13/07/2010

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

Local : Séjour (RDC)	
Commentaire :	*Pièce nue sous tension*

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

TS CT FG FV

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

ANNEXE 1 – PHOTO DU OU DES LOCAUX

Local : Combles (1er)

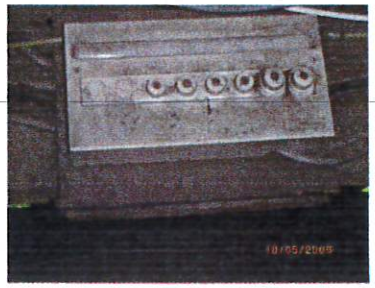

Commentaire :	*Porte fusibles rechargeable*

Local : Cave (S/S)

Commentaire :	*Pièce nue sous tension*

Local : Cave (S/S)

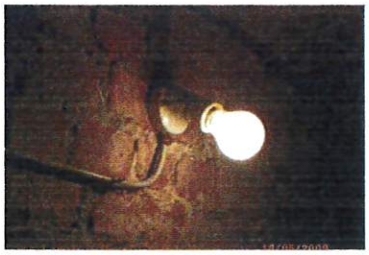

Commentaire :	*Support vétuste*

Local : Séjour (RDC)

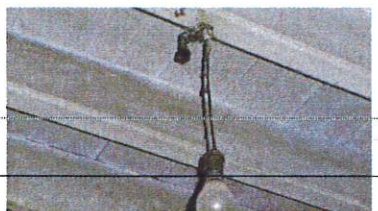

Commentaire :	*Pièce nue sous tension*

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FE FV

AM

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)

Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE N° ODI 418 (rév. 2)

OPERATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Nom *Monsieur Franck THOMAS*
Numéro identification *418*

CERTIGAZ atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	Installations intérieures de Gaz	Performance Energétique	Installations intérieures d'électricité
Certificat délivré jusqu'au :	13 mars 2013	01 avril 2013	01 août 2013

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible au FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet www.lescertificateursassocies.fr

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires (Plomb, Amiante et Termites) sont délivrés par le FCBA.

cofrac
CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS
ACCREDITATION N°4-0504
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

CERTIgaz
CERTIGAZ
62, rue de Courcelles 75008 Paris
Tél. 01 44 01 87 61 Fax. 01 44 01 87 90

CERTIGAZ
Le Directeur Général

Fait à Paris le : **28 novembre 2008**

Yannick ONFROY

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FE FV

AM

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

I INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (2)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B11	**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique :** L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle des mesures classiques de protection contre les chocs électriques (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, imprudence ou défaut d'entretien…).
	Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

TS
CT
FE FV

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

H OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIEES

Correspondance avec le groupe d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B1	**Appareil général de commande et de protection :** Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger, d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
B2	**Protection différentielle à l'origine de l'installation :** Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B3	**Prise de terre et installation de mise à la terre** : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B4	**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B5	**Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :** Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B6	**Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :** Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
B7	**Matériels électriques présentant des risques de contact direct :** Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boite équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B8	**Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :** Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B9	**Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :** Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
B10	**Piscine privée :** les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FC FV

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

B11 b	L'ensemble des socles de prise de courant n'est pas de type à obturateur.

(2) Référence des informations complémentaires selon la norme XP C 16-600

G IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

EURL TFDI
27 rue de la Gare
62144 MONT SAINT ELOI
RCS ARRAS 508 746 641

Dates de visite et d'établissement de l'état
Visite effectuée le **18/05/2009**
Date de fin de validité : **19/05/2012**
Etat rédigé à **MONT SAINT ELOI** Le **19/05/2009**
Nom : **THOMAS** Prénom : **FRANCK**
Signature de l'opérateur :

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FE FV

E1 ANOMALIES IDENTIFIEES

N°article (1)	Libellé des anomalies	Localisation	Observation(s)
B1.3 b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.	Garage (mur D)	Sens de visite voir rapport amiante
B3.3.2 b	La section du conducteur de terre est insuffisante.	Garage (mur B)	Diamètre 2.5mm
B3.3.4 a	Des éléments conducteurs, telles que canalisations métalliques de gaz, d'eau, de chauffage central et de conditionnement, ne sont pas connectés à la liaison équipotentielle principale.	Cuisine, SdB	
B3.3.5 b	La section du conducteur principal de protection est insuffisante.	Toute la maison	
B5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de liaison équipotentielle supplémentaire reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques.	SdB	
B6.3.1 c	Local contenant une baignoire ou une douche : le matériel électrique placé sous la baignoire est accessible sans avoir à retirer le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil.	Accès du dessous de baignoire(absence de tablier de protection)	
B7.3 e	L'installation électrique comporte des matériels électriques dont les parties actives nues sous tension sont accessibles.	Entrée (RDC plafond), Séjour (RDC plafond), Séjour (mur C), Escalier R+1(2) (1er) plafond, Chambre n°1 (RDC) plafond, Chambre n°2 (RDC plafond), Dégagements (RDC plafonad)	
B8.3 a	L'installation comporte des matériels électriques vétustes.	Cave (S/S mur A), Local (RDJ mur A)	

(1) Référence des anomalies selon la norme XP C 16-600

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 de la norme XP C 16-600. L'intervention du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

F1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N°article (2)	Libellé des informations

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

D SYNTHESE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Dans le cas d'un logement dans un immeuble collectif d'habitation, le diagnostic de l'installation intérieure d électricité ne préjuge pas :

- **De l'existence d'une installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, liaison équipotentiel principale, conducteur principal de protection et sa dérivation dans le logement) ;**
- **De l'adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels ;**
- **De l'état de la partie d'installation électrique située dans les parties alimentant les appareils d'utilisation placés dans la partie privative, ni de l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées.**

☐ **L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**

☒ **L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).**

Les anomalies constatées concernent :

- ☒ L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- ☐ La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☒ La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☐ La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☒ La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche
- ☒ Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ Des matériels électriques présentant des risques de contact direct
- ☒ Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage
- ☐ Des conducteurs non protégés mécaniquement
- ☐ Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes
- ☐ La piscine privée
- ☐ Autre (préciser) :

☐ **L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel n'ont pu être effectuées.**

☑ **Constatations diverses :**

Le démontage du capot du tableau électrique n'étant pas réalisable, les points B 4.3a, B 4.3c, B 4.3d, B 4.3e, B 4.3f et B 4.3h n'ont pas pu être vérifiés.

TS CT FC FV

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI **Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie**

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Norme XP C16-600 d'Août 2007.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **PAS DE CALAIS**
Commune : **HÉNU (62760)**
Adresse : **15 Rue du Four Eithel**

Réf. Cadastrale : **NC**

- **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

N°de Lot : **NC**

Type d'immeuble : ☐ Appartement ☑ Maison individuelle

Propriété de : **Madame et Monsieur GLAVIEUX**
15 Rue du Four Eithel
62760 HÉNU

Distributeur d'électricité : **EDF**

Rapport n° : **GLAVIEUX 111 18.05.09 ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom : **Madame et Monsieur GLAVIEUX**
Adresse : **15 Rue du Foureithel**
62760 HÉNU

- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☑

Autre le cas échéant (préciser) ☐

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

- **Identité de l'opérateur :**

Nom : **THOMAS**
Prénom : **FRANCK**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **TFDI**
Adresse : **27 RUE DE LA GARE**
62144 MONT SAINT ELOI
N°Siret : **508 746 641 00010**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**
N°de police : **119 551 831** date de validité: **30/06/2009**
Certification de compétence délivrée par : **Les Certificateurs Associés** le **01/08/2008**
N°de certification : **7227/2008**

Annexé à la minute d'un acte reçu
par Me Brigite CUVILLIER-GOUILLART,
Notaire à PAS-EN-ARTOIS
(62), le : 13/7/2010

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE

OPERATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Nom *Monsieur Franck THOMAS*

Numéro identification 418

FCBA atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	AMIANTE	PLOMB
Certificat délivré jusqu'au :	27/03/2013	27/03/2013

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible à FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet www.lescertificateursassocies.fr

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires du gaz et de la performance énergétique sont délivrés par CERTIGAZ.

cofrac
CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS

Accréditation N°4-0029 Portée disponible sur www.cofrac.fr

Pour l'Organisme Certificateur
LE RESPONSABLE CERTIFICATION
Alain HOCQUET

CERTIFICAT N° 7227/2008
Fait à Paris le 28/03/2008

FCBA Organisme certificateur

FCBA
INSTITUT TECHNOLOGIQUE

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS FV FE

CT

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

ATTESTATION(S)

ASSURANCES DEHESTRU-MARIS

www.mma.fr

TFDI
27, rue de la gare
62144 - Mont Saint Eloi

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que :EURL TFDI
est titulaire d'un contrat n° 119551831
garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et expertise désignées dans le tableau ci dessous : .

La garantie du contrat porte exclusivement :
- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:
- et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes **possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.**

NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT
Mr Franck Thomas
Constat des Risques d'Exposition au Plomb (dont la certification correspondante a été obtenue le 28.03.2008)
Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'Amiante (dont la Certification correspondante a été obtenue le 28.03.2008)
Diagnostic de la Performance Energétique (dont la certification correspondante a été obtenue le 02.04.2008)
Etat de l'installation intérieure de Gaz (dont la certification correspondante a été obtenue le 14.03.2008)
Etat de l'installation intérieure d'électricité (dont la certification correspondante a été obtenue le 02.08.2008)
Etat des Risques Naturels et Technologiques
Conformité des réseaux d'eaux usées (assainissement non-collectif)
Mesure Loi Carrez
Diagnostic Technique Loi SRU
Certificat logement décent
Etat des lieux relatif à la conformité des normes de surface et d'habitabilité (prêt à taux 0)

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305.000€ par sinistre
et à 500.000€ pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 16.01.2009 au 31.10.2009 ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Béthune, le 16.01.2009

L'assureur

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 390 184 640 euros
RCS Le Mans 440 048 882

MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 118

MMA VIE
Société anonyme, au capital de 141 912 800 euros
RCS Le Mans 440 042 174

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

ANNEXE 2 – CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Les consignes générales de sécurité (Arr. du 22 Août 2002)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifi é. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.
Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation. Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. INFORMATIONS GENERALES :

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre). Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction…). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement…) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf point 2 ci-dessous).

2. INFORMATION DES PROFESSIONNELS :

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE :

A – Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante.

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.
L'émission de poussière doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles…), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé.
Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.
Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.
De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B – Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante :

Stockage des déchets sur le site.
Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.
Les matériaux à fort risque de libération des fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

ELIMINATION DES DECHETS :

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent êtres éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, soit en décharges pour les déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.
Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour les déchets dangereux ou être vitrifiées. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n°11861*01). Il reçoit l'original du bordereau remp li par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteurs, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

ELIMINATION DES DECHETS CONNEXES :

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

ANNEXE 1 – CROQUIS

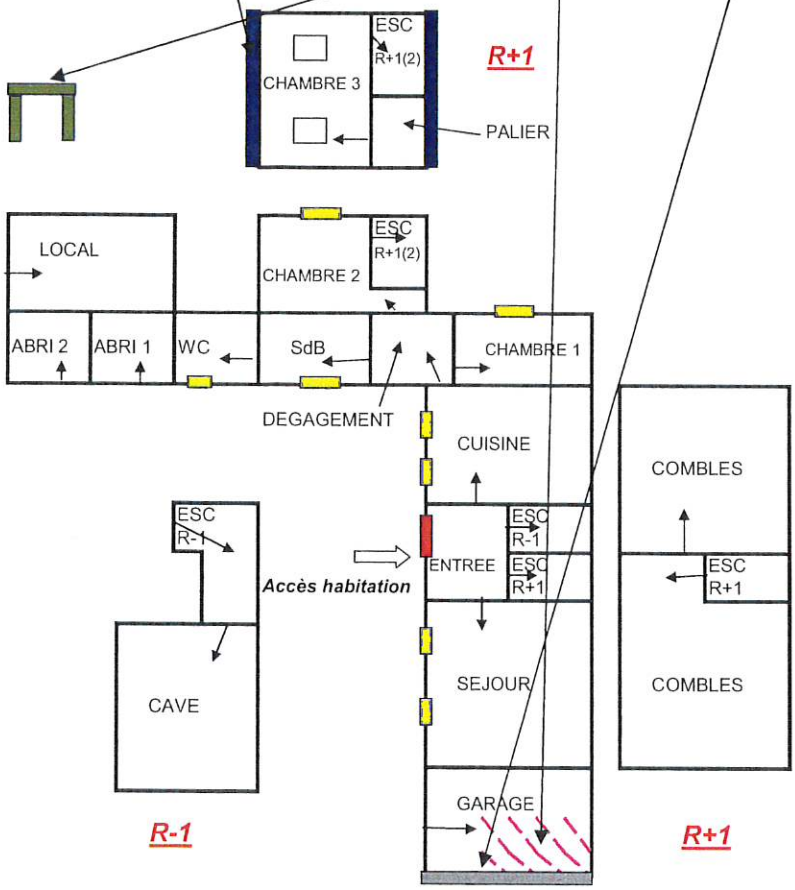

RUE

Produits contenant de l'amiante

Tôles ondulées amiante-ciment

Débris de tôles ondulées amiante-ciment

Produits succeptibles de contenir de l'amiante

Ardoises de synthèse

Tôles bitumeuses

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

COMMENTAIRES
Néant

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Bureau d'études

EURL TFDI
27 rue de la Gare
62144 MONT SAINT ELOI
RCS ARRAS 508 746 641

Date d'établissement du rapport :

Fait à **MONT SAINT ELOI** le **19/05/2009**

Cabinet : **TFDI**

Nom du responsable : **Franck THOMAS**

Nom du diagnostiqueur : **FRANCK THOMAS**

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS FE FV CT

E RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Pièce	Etage	Visitée	Justification
1	**Abri 1**	Sans	OUI	*Néant*
2	**Abri 2**	Sans	OUI	*Néant*
3	**Combles**	1er	OUI	*Néant*
4	**Cave**	S/S	OUI	*Néant*
5	**Chambre n°1**	RDC	OUI	*Néant*
6	**Chambre n°2**	RDC	OUI	*Néant*
7	**Chambre n°3**	1er	OUI	*Néant*
8	**Cuisine**	RDJ	OUI	*Néant*
9	**Escalier R+1**	1er	OUI	*Néant*
10	**Escalier R-1**	S/S	OUI	*Néant*
11	**Entrée**	RDC	OUI	*Néant*
12	**Garage**	RDJ	OUI	*Néant*
13	**Jardin**	S/S	OUI	*Néant*
14	**Salle de Bains**	RDJ	OUI	*Néant*
15	**Séjour**	RDC	OUI	*Néant*
16	**WC**	RDC	OUI	*Néant*
17	**Local**	RDJ	OUI	*Néant*
18	**Dégagements**	RDC	OUI	*Néant*
19	**Placard**	RDC	OUI	*Néant*
20	**Palier**	1er	OUI	*Néant*
21	**Escalier R+1(2)**	1er	OUI	*Néant*

RESULTATS

N°	N° Pièce	Pièce	Elément	Non visé par l'annexe 13-9	Repérage	Matériau / Produit	Nombre de Prélèvement	Référence prélèvement	Présence	Etat de conservation	Préconisation

LEGENDE

Présence	**A** : Amiante	**N** : Non Amianté	**a?** : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de conservation des Matériaux	**Friables**	**BE** : Bon état	**DL** : Dégradations locales	**ME** : Mauvais état
	Non friables	**BE** : Bon état de Conservation	**ME** : Etat Dégradé	
Préconisation	**S** : Surveillance sous 3 ans (R. 1334 – 17 du code de la santé publique)			
	T : Travaux de confinement ou de retrait (R. 1334 – 18 et R. 1334 – 21 du code de la santé publique)			
	ITA : Impossibilité Technique d'accès ou de prélèvement sans sondage destructif, analyse si travaux			
	P : Protection des sollicitations mécaniques (annexe 1.4 de l'arrêté du 22/08/02)			
	R : Remplacement de l'élément			
	PA : Prélèvement d'Air			
	RAS : Rien à signaler			
	CGS : Voir consignes générales de sécurités en annexe			

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS FE FV CT

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

D'après la connaissance de l'opérateur de repérage : Tôles ondulées amiante-ciment	**Présence**

LEGENDE	
Sans Objet	Elément non présent dans le bâti expertisé
Absence	Elément présent dans le bâti mais sans matériaux ***susceptibles*** de contenir de l'amiante
Présence	Elément présent dans le bâti avec des matériaux ***susceptibles*** de contenir de l'amiante

D CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de visu (confirmé par des analyses en cas de doute) de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante accessibles sans travaux destructifs selon la liste citée dans le cadre C (conforme à la norme NF X 46-020). L'opérateur repérera également les autres matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon sa connaissance.

Cette recherche ne doit comporter aucun démontage hormis le soulèvement de plaques de plafonds ou trappes de visites, ni investigation de structures à l'exclusion de la réalisation de prélèvements ou de sondages des matériaux, conformément à la norme NF X 46-020.

En conséquence la responsabilité de notre société ne saurait être engagée en cas de découverte de matériaux contenant de l'amiante dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos le jour de la visite.

Sens du repérage pour évaluer une pièce :

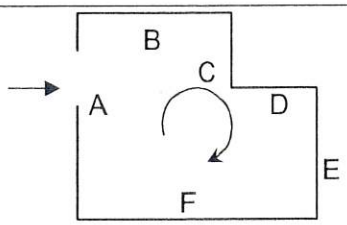

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

B CONCLUSION

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante au niveau :(voir en annexe)

1/ Du sol de garage sous forme de débris de tôles ondulées amiante-ciment.

2/ Du jardin par des tôles ondulées amiante-ciment placées de façon verticale, afin de réaliser un dépôt pour composte.

Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures sont à effectuées en cas de travaux au niveau des pignons de maison en ardoises de synthèse et du garage par des tôles bitumeuses.(voir en annexe)

Ce rapport est le reflet d'une observation visuelle.

C DESCRIPTION DE LA MISSION :

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants :

C.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS	Constatation
Murs : Flocage, projections et enduits, revêtements durs des Murs (Plaques menuiserie, amiante ciment, fibro)	Sans objet
Poteaux : Flocage, enduits projetés, entourage de poteaux (Cartons, amiante ciment, matériaux sandwichs, cartons + plâtres)	Sans objet
Cloisons : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Sans objet
Gaines et coffres verticaux : Flocage, projections et enduits, panneaux de cloisons	Sans objet
C.2 PLANCHERS, PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS	
Plafonds : Flocage, projections et enduits, panneaux collés ou vissés	Sans objet
Poutres et charpentes : Projections et enduits	Sans objet
Gaines et coffres horizontaux : Flocage, projections et enduits, panneaux	Sans objet
Faux - Plafonds : Panneaux	Sans objet
Planchers : Dalles de sols, revêtements de sols	Sans objet
C.3 CONDUITS, CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS	
Conduits de fluide (air, eau autres fluides…) : Conduits, calorifuge, enveloppe de calorifuges	Sans objet
Clapets / volets coupe-feu : Clapets, volets, rebouchage	Sans objet
Portes coupe-feu : Joints (tresses, bandes)	Sans objet
Vide-ordures : Conduit	Sans objet
C.4 ASCENSEUR, MONTE – CHARGE	
Trémie : Flocage	Sans objet

C.5 AUTRES MATERIAUX	

TS FC FM

CT

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE - POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI

R.1334-14 à R.1334-29 et R.1336-2 à R.1336-5 du code de la santé publique
Décret 97-855 du 12/09/97 - Décret 2001-840 du 13/09/2001 - Décret 2002-839 du 03/05/2002
Arrêté du 22/08/2002 - établi en respect de la norme NF X 46-020 de novembre 2002

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **une Maison**
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)**
Nombre de Pièce : **4**

Adresse : **15 Rue du Four Eithel**
62760 HÉNU

Numéro de Lot : **NC**
Référence Cadastrale : **NC**
Date du Permis de Construire : **Non Communiquée**

Propriété de: **Madame et Monsieur GLAVIEUX**
15 Rue du Four Eithel
62760 HÉNU

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Madame et Monsieur GLAVIEUX**
Adresse : **15 Rue du Four Eithel**
62760 HÉNU
Qualité : **Propriétaire**

Documents remis : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: GLAVIEUX 111 18.05.09 A
Le repérage a été réalisé le : 18/05/2009

Par : **FRANCK THOMAS**
N°certificat de qualification : **7227/2008**
Date d'obtention : **27/03/2008**
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC : **Les Certificateurs Associés**

Date d'émission du rapport : **19/05/2009**
Accompagnateur : **Le propriétaire**
Laboratoire d'Analyses : **LSA Environnement 557 route de Noyelles 62100 HENIN BEAUMONT**
Organisme d'assurance professionnelle : **MMA**
N°de contrat d'assurance **119 551 831**
Date de validité : **30/06/2009**

A.4 SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GENERALES
B - CONCLUSION
C - DESCRIPTIF DE LA MISSION
D - CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE
E - RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE
F - CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR
ANNEXE 1 – CROQUIS
ANNEXE 2 – CONSIGNES GENERALES DE SECURITE
ATTESTATION(S)

Annexé à la minute d'un acte reçu
par Me Brigite CUVILLIER-GOUILLART,
Notaire à PAS-EN-ARTOIS
(62), le : 13/7/2010

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

CT

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Les certificateurs associés
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE N° ODI 418 (rév. 2)

OPERATEUR EN DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Nom *Monsieur Franck THOMAS*
Numéro identification *418*

CERTIGAZ atteste que la personne ci-dessus dénommée est certifiée pour ses capacités à réaliser des diagnostics pour les secteurs ci-dessous.

Secteurs :	Installations intérieures de Gaz	Performance Energétique	Installations intérieures d'électricité
Certificat délivré jusqu'au :	13 mars 2013	01 avril 2013	01 août 2013

Cette personne est compétente pour délivrer des diagnostics dans les secteurs concernés conformément à l'article R.271-1 du décret n°2006-1114 du 05 septembre 2006.
Le suivi de sa compétence est réalisé conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

La liste à jour des titulaires de la certification selon les secteurs de compétence est disponible au FCBA et à CERTIGAZ et est accessible sur le site Internet www.lescertificateursassocies.fr

Les certificats concernant les diagnostics complémentaires (Plomb, Amiante et Termites) sont délivrés par le FCBA.

cofrac
CERTIFICATION D'ENTREPRISES & DE PERSONNELS
ACCREDITATION N° 4-0554
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

CERTIgaz
CERTIGAZ
62, rue de Courcelles 75008 Paris
Tél. 01 44 01 87 61 Fax. 01 44 01 87 90

CERTIGAZ
Le Directeur Général

Fait à Paris le : **28 novembre 2008**

Yannick ONFROY

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet du Cabinet

EURL TFDI
27 rue de la Gare
62144 MONT SAINT ELOI
RCS ARRAS 508 746 641

Etablissement du rapport :

Fait à **MONT SAINT ELOI** le **19/05/2009**

Cabinet : **TFDI**

Nom du responsable : **THOMAS Franck**

Nom du diagnostiqueur : **THOMAS FRANCK**
Certification de compétence délivrée par : **Les Certificateurs Associés**
N° de certificat de qualification : **7227/2008**
Date d'obtention : **01/04/2008**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**
N° de police : **119 551 831**
Date de validité : **30/06/2009**

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS
CT FE FV

Amy

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.
Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.
Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.
Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.
Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux réduit de 5,5 %.

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement
Simulation 1	Combles aménagés : Isolation de la toiture par l'intérieur si la couverture est en bon état. (Pour bénéficier du crédit d'impôt 2006, choisir un isolant avec R≥ 4.5 m².K/W.) (Crédit d'impôt : 25%)	625,89	€€€	★★★★	✿✿✿
Simulation 2	Isolation par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau lorsque des travaux de décoration sont prévus et que l'isolation par l'extérieur n'est pas possible. (Crédit d'impôt : 25%)	558,51	€€€	★★★★	✿✿✿
Simulation 3	Installation d'une VMC hygroréglable type A	689,53	€€	★★	✿✿✿✿
Simulation 4	Installation de coffres de volets roulants isolés (Crédit d'impôt : 25%)	741	€€	★★	✿
Simulation 5	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité.	742,05		★	

Légende

Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	✿✿✿✿ : moins de 5ans ✿✿✿ : de 5 à 10 ans ✿✿ : de 10 à 15 ans ✿ : plus de 15 ans

Commentaires :

Maison en cours de rénovation

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FE FV

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI

Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 ℃ ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8℃. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT FÉ FV

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS CT EE FV

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

Logement	Chauffage		Eau chaude sanitaire
Murs :	**Système :**	**Insp. > 15 ans**	**Système :**
Simple briques pleines	Poêle bois	Non	Chauffe-eau électrique vertical installé entre 5 et 15 ans
Simple briques pleines	Convecteurs électriques NF électrique performance catégorie C	Non	
Toiture :	**Emetteurs :** Aucun		
Bois sur solives bois			
Combles aménagés sous rampants (tuiles)			

Menuiseries :

Porte 1	Bois Vitrée double vitrage
Fenêtre 1	PVC - Fenêtres avec du double vitrage 4/10/4
Fenêtre 2	PVC - Fenêtres avec du double vitrage 4/10/4
Fenêtre 3	Bois - Fenêtres avec du simple vitrage
Fenêtre 4	Bois - Fenêtres avec du simple vitrage

Plancher bas :

Dalle béton

Voutains brique ou moellons

Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable :	Néant	kWh_{EP} / m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

TS

Rapport d'Expertise Immobilière

TFDI — Amiante, Electricité, Gaz, Accessibilité au Plomb, DPE, Certificat de Superficie

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006

A INFORMATIONS GENERALES

N°de rapport :	GLAVIEUX 111 18.05.09	Date du rapport :	19/05/2009
Valable jusqu'au :	19/05/2019	Date de visite :	18/05/2009
Type de bâtiment :	Maison Individuelle		
Nature :	Maison	Catégorie :	Habitation (Maisons individuelles)
Année de construction :	< 1975		
Surface DPE :	85,12 m²		
Adresse :	15 Rue du Four Eithel 62760 HÉNU		
Numéro de Lot :	NC		
Référence Cadastrale :	NC		
Nombre de pièces :	4		

Annexé à la minute d'un acte reçu
par Me Brigite CUVILLIER-GOUILLART,
Notaire à PAS-EN-ARTOIS
(62), le : 13/7/2010

Propriétaire :
Nom : Madame et Monsieur GLAVIEUX
Adresse : 15 Rue du Four Eithel
62760 HÉNU

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL, version V15c, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2006

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh_{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh_{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Electrique 14581,66 Bois 19183,44	56804,11	2 064,84 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 2464,66	6358,83	264,70 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	36229,76	63162,94	2 450,12 € *

*coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 742,05 $kWh_{ep}/m^2.an$

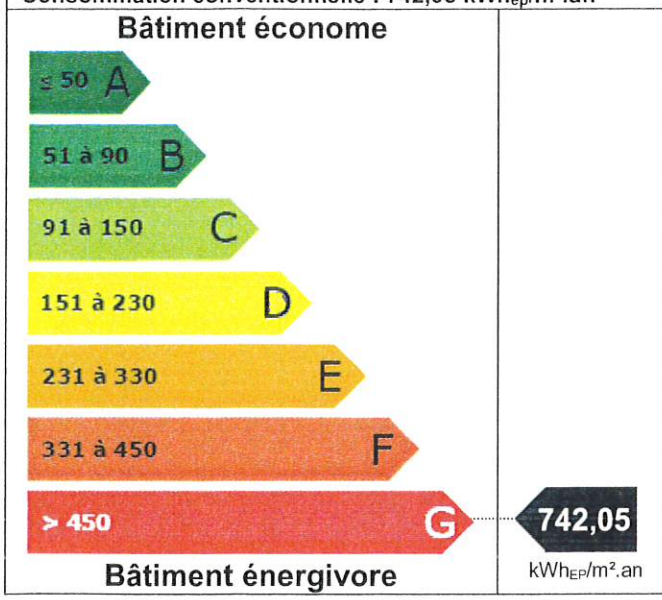

Emissions de gaz à effet de serre (GES)
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 34,92 $kg_{eqCO2}/m^2.an$

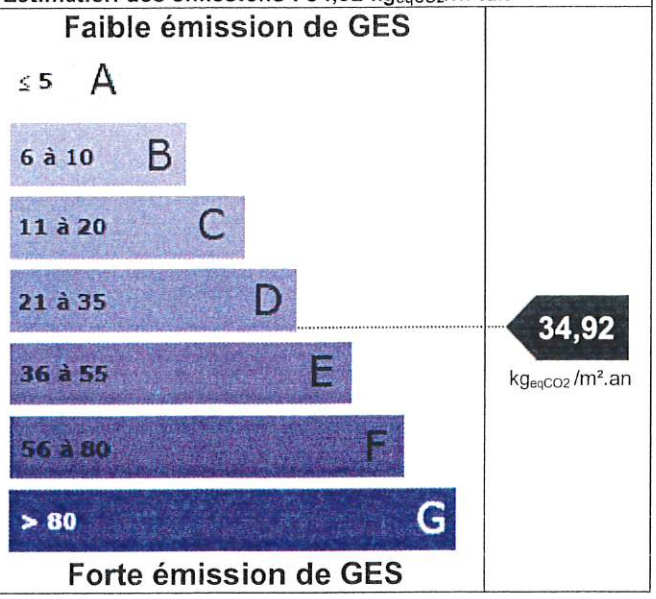

THOMAS FRANCK DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EURL au capital de 4.000,00 euros
Siège social 27 rue de la gare – 62144 MONT ST ELOI
Tél/fax : 03 91 19 21 28 – Portable : 06 99 32 57 08 – Email : franck.thomas62@orange.fr
RCS : 508 746 641 – Code APE : 7120B

Diag Artois

La qualité du service

ANNEXE 1 – PLAN OU CROQUIS

Croquis Plomb

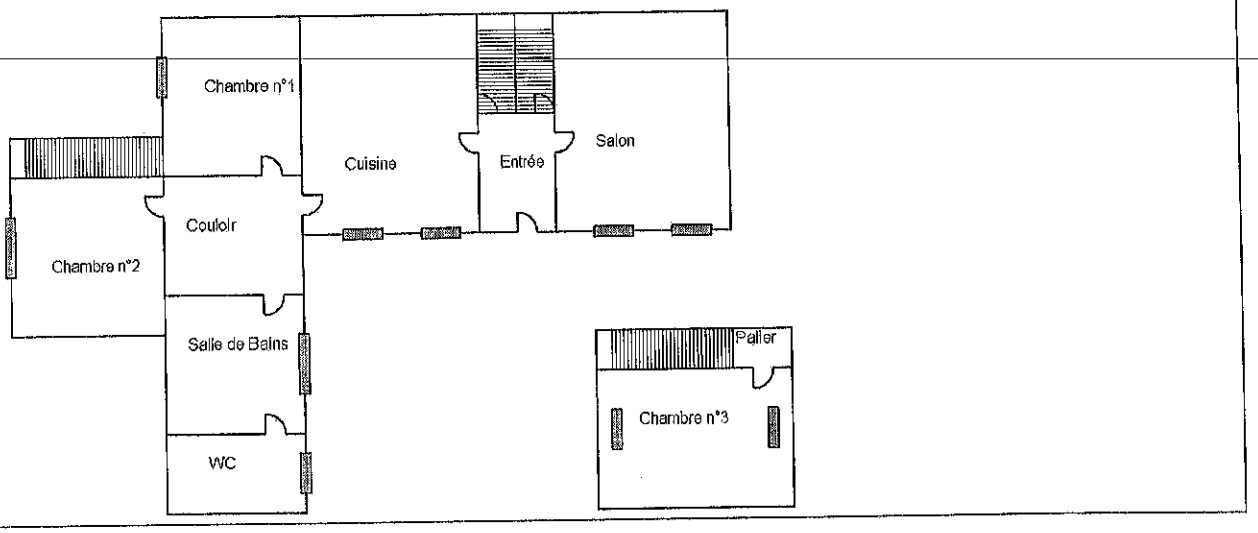

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

AV FE

Diag Artois

La qualité du service

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

Article L1334-9

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

Facteur de dégradation du bâti

Conformément à l'article R.1334-10, nous vous informons que nous transmettons une copie du présent constat au préfet en application de l'article L.1334-10 car :

Le constat fait apparaître le(s) facteur(s) de dégradation suivant :

↳ **Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3**

CACHET DE L'EXPERT	
Signature et Cachet du diagnostiqueur : 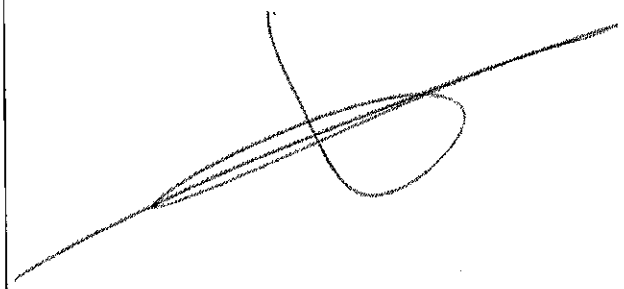	**Date d'établissement du rapport :** Fait à ANNAY le 27/05/2010 Cabinet : **DIAG ARTOIS** Nom du responsable : **Christophe Consigny** Nom du diagnostiqueur : **Christophe Consigny**

Liste des annexes jointes :

NOTICE D'INFORMATION
ANNEXE 1 – PLAN OU CROQUIS

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

N°	Local	Etage	Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
	Chambre n°3	1er	A	Mur A		Plâtre	Lambris						non mesuré
	Chambre n°3	1er	A	Porte 1	Dormant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°3	1er	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°3	1er	B	Mur B		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré
	Chambre n°3	1er	C	Mur C		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré
	Chambre n°3	1er	D	Mur D		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré
	Palier	1er		Escalier	Balustre	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er		Escalier	contre marche	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er		Escalier	Limon	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er		Escalier	Main courante	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er		Escalier	marche	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er		Escalier	poteau	Bois	Aucun						non mesuré
	Palier	1er	A	Mur A		Plâtre	Lambris						non mesuré
	Palier	1er	A	Porte 1	Dormant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Palier	1er	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Palier	1er	B	Mur B		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré
	Palier	1er	C	Mur C		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré
	Palier	1er	D	Mur D		Plâtre	Lambris						Lambris non peint, non mesuré

LEGENDE			
Localisation	**HG** : en Haut à Gauche	**HC** : en Haut au Centre	**HD** : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	**C** : au Centre	**MD** : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	**BC** : en Bas au Centre	**BD** : en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND** : Non dégradé	**NV** : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

Nombre total d'unités de diagnostic :	**83**

Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 0 :	**89,2 %**
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 1 :	**0 %**
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 2 :	**0 %**
Pourcentage d'unités de diagnostic de classe 3 :	**10,8 %**

3.2 CONCLUSION

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

Obligations :

Il est rappellé au propriétaire l'obligation d'effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb (art L1334-9) et l'obligation de communiquer le constat aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou partie d'immeuble. Cette communication consiste à transmettre une copie complète du constat, annexes comprises.

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

N°	Local	Etage	Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
56	Salle de Bains	Sans						BG		0,2	0		
57	Salle de Bains	Sans	D	Mur D		Plâtre	Peinture	C		0,3	0	0	
58	Salle de Bains	Sans						BG		0,1	0		
63	WC	Sans	A	Mur A		Béton	Peinture	C	D	1,4	0	3	
69	WC	Sans	A	Porte 1	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
70	WC	Sans						BG		0	0		
67	WC	Sans	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
68	WC	Sans						BG		0	0		
	WC	Sans	B	Fenetre 1	Dormant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
	WC	Sans	B	Fenetre 1	Ouvrant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
64	WC	Sans	B	Mur B		Béton	Peinture	C	D	1,2	0	1	
65	WC	Sans	C	Mur C		Béton	Peinture	C	D	1,6	0	2	
66	WC	Sans	D	Mur D		Béton	Peinture	C	D	1,4	0	3	
71	Chambre n°2	Sans	A	Mur A		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
72	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
81	Chambre n°2	Sans	A	Porte 1	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
82	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
79	Chambre n°2	Sans	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
80	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
73	Chambre n°2	Sans	B	Mur B		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
74	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
	Chambre n°2	Sans	C	Fenetre 1	Dormant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°2	Sans	C	Fenetre 1	Ouvrant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
75	Chambre n°2	Sans	C	Mur C		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
76	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
77	Chambre n°2	Sans	D	Mur D		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
78	Chambre n°2	Sans						BG		0	0		
	Chambre n°3	1er		Fenetre 1	Dormant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°3	1er											Bois brut, non mesuré
	Chambre n°3	1er		Fenetre 1	Ouvrant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°3	1er											Bois brut, non mesuré

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

N°	Local	Etage	Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
41	Chambre n°1	Sans	A	Porte 1	Dormant	Bois	Peinture	C		0,2	0	0	
42	Chambre n°1	Sans						BG		0,5	0		
39	Chambre n°1	Sans	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0,6	0	0	
40	Chambre n°1	Sans						BG		0,3	0		
	Chambre n°1	Sans	B	Fenetre 1	Dormant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Chambre n°1	Sans	B	Fenetre 1	Ouvrant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
33	Chambre n°1	Sans	B	Mur B		Plâtre	Tapisserie	C		0,3	0	0	
34	Chambre n°1	Sans						BG		0,4	0		
35	Chambre n°1	Sans	C	Mur C		Plâtre	Tapisserie	C		0,3	0	0	
36	Chambre n°1	Sans						BG		0,2	0		
37	Chambre n°1	Sans	D	Mur D		Plâtre	Tapisserie	C		0,2	0	0	
38	Chambre n°1	Sans						BG		0,6	0		
43	Couloir	Sans	A	Mur A		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
44	Couloir	Sans						BG		0	0		
45	Couloir	Sans	B	Mur B		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
46	Couloir	Sans						BG		0	0		
47	Couloir	Sans	C	Mur C		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
48	Couloir	Sans						BG		0	0		
49	Couloir	Sans	D	Mur D		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
50	Couloir	Sans						BG		0	0		
51	Salle de Bains	Sans	A	Mur A		Plâtre	Peinture	C		0,2	0	0	
52	Salle de Bains	Sans						BG		0,3	0		
61	Salle de Bains	Sans	A	Porte 1	Dormant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
62	Salle de Bains	Sans						BG		0	0		
59	Salle de Bains	Sans	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Peinture	C		0	0	0	
60	Salle de Bains	Sans						BG		0	0		
	Salle de Bains	Sans	B	Fenetre 1	Dormant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
	Salle de Bains	Sans	B	Fenetre 1	Ouvrant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
53	Salle de Bains	Sans	B	Mur B		Plâtre	Peinture	C		0,6	0	0	
54	Salle de Bains	Sans						BG		0,2	0		
55	Salle de Bains	Sans	C	Mur C		Plâtre	Peinture	C		0,4	0	0	

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

N°	Local	Etage	Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
10	Salon	Sans	C	Habillage cheminée		Bois	Peinture	C	D	3,7	0	3	
4	Salon	Sans	C	Mur C		Plâtre	Tapisserie	C		0,2	0	0	
5	Salon	Sans						BG		0,4	0		
	Salon	Sans	D	Fenetre 1	Dormant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
	Salon	Sans											PVC, non mesuré
	Salon	Sans	D	Fenetre 1	Ouvrant	PVC	Non peint						PVC, non mesuré
	Salon	Sans											PVC, non mesuré
6	Salon	Sans	D	Mur D		Plâtre	Tapisserie	C		0,3	0	0	
7	Salon	Sans						BG		0,1	0		
12	Entrée	Sans	A	Mur A		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
13	Entrée	Sans						BG		0	0		
	Entrée	Sans	A	Porte	Dormant	PVC	Non peint						non mesuré
	Entrée	Sans	A	Porte	Ouvrant	PVC	Non peint						non mesuré
14	Entrée	Sans	B	Mur B		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
15	Entrée	Sans						BG		0	0		
16	Entrée	Sans	C	Mur C		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
17	Entrée	Sans						BG		0	0		
	Entrée	Sans	C	Porte 2	Dormant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Entrée	Sans											Bois brut, non mesuré
	Entrée	Sans	C	Porte 2	Ouvrant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Entrée	Sans											Bois brut, non mesuré
20	Entrée	Sans	D	cimaise		Bois	Peinture	C	D	10	0	3	
18	Entrée	Sans	D	Mur D		Plâtre	Peinture	C		0	0	0	
19	Entrée	Sans						BG		0	0		
23	Cuisine	Sans	A	Mur A		Plâtre	Tapisserie	C		0,2	0	0	
24	Cuisine	Sans						BG		0,3	0		
	Cuisine	Sans	A	Porte 2	Dormant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Cuisine	Sans	A	Porte 2	Ouvrant	Bois	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Cuisine	Sans	B	Fenetre 1	Dormant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Cuisine	Sans											Bois brut, non mesuré
	Cuisine	Sans	B	Fenetre 1	Ouvrant	Bois brut	Non peint						Bois brut, non mesuré
	Cuisine	Sans											Bois brut, non mesuré
25	Cuisine	Sans	B	Mur B		Plâtre	Tapisserie	C		0,4	0	0	
26	Cuisine	Sans						BG		0,6	0		
27	Cuisine	Sans	C	Mur C		Plâtre	Tapisserie	C		0,1	0	0	
28	Cuisine	Sans						BG		0,2	0		
29	Cuisine	Sans	D	Mur D		Plâtre	Tapisserie	C		0,5	0	0	
30	Cuisine	Sans						BG		0,4	0		
31	Chambre n°1	Sans	A	Mur A		Plâtre	Tapisserie	C		0,8	0	0	
32	Chambre n°1	Sans						BG		0,2	0		

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

2.3 REPERAGE DES ZONES DU BIEN OBJET DU DIAGNOSTIC

Par convention, on identifiera les murs d'un espace de la façon suivante :

Dans le rapport, le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les autres murs sont codifiés B, C, D, dans le sens des aiguilles d'une montre. Si plusieurs entrées existent, celle retenue est définie précisément. Les pièces sont numérotées sur les plans en annexe et ces numéros sont repris dans le rapport et les tableaux de mesures en annexe.

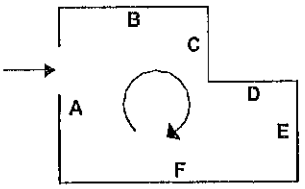

2.4 SEUILS REGLEMENTAIRES ET CLASSEMENT DES UNITES DE DIAGNOSTICS

2.4.1 - Mesure par appareil à fluorescence X ou par analyse de prélèvement en laboratoire

Le résultat est considéré comme positif lorsque la teneur en plomb est supérieure ou égale à 1 mg/cm² (mesure par fluorescence X) ou supérieure ou égale à 1,5 mg/g (concentration massique mesurée en laboratoire)

2.4.2 – Classement des unités de diagnostic

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement
< 1mg/cm² ou < 1,5 mg/g	NC	0
≥ 1mg/cm² ou ≥ 1,5 mg/g	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

3 RESULTATS DETAILLES

3.1 TABLEAU DE RESULTATS

N°	Local	Etage	Zone	Unité de diagnostic	Sub-Eléments	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Classement	Observations
1	Etalonnage							C		4,2	0		
11	Salon	Sans	A	cimaise		Bois	Peinture	C	D	12	0	3	
21	Salon	Sans	A	Mur A		Plâtre	Tapisserie	C		0	0	0	
22	Salon	Sans						BG		0	0		
9	Salon	Sans	A	Porte 1	Dormant	Bois	Peinture	C	D	11,6	0	3	
8	Salon	Sans	A	Porte 1	Ouvrant	Bois	Peinture	C	D	15,2	0	3	
2	Salon	Sans	B	Mur B		Plâtre	Tapisserie	C		0,2	0	0	
3	Salon	Sans						BG		0,3	0		

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

FV FE

1.2 DESCRIPTION DU BIEN

1.2.1 - Immeuble contrôlé

Type : **Maison**
Destination du bâtiment : Habitation individuelle
Nombre de Pièces :
N° lot de copropriété : **NC**
Référence Cadastrale : **NC**

1.2.2 - Occupation du logement

Locaux occupés le jour de la visite : **Oui**
Nombre et âge des mineurs fréquentant le logement contrôlé : **0**

1.2.3 - Description sommaire de l'ensemble immobilier concerné :

Nombre de bâtiments : **1**
Nombre de cages d'escalier : **1**
Nombre de niveaux : **2**
Date de construction : **Avant 1949**

2 L'INSPECTION

2.1 LISTE DES LOCAUX VISITES

N°	Local	Etage
1	Salon	Sans
2	Entrée	Sans
3	Cuisine	Sans
4	Chambre n°1	Sans
5	Couloir	Sans
6	Salle de Bains	Sans
7	WC	Sans
8	Chambre n°2	Sans
9	Chambre n°3	1er
10	Palier	1er

2.2 LISTE DES LOCAUX NON VISITES

Néant

FV FE

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com

Diag Artois

La qualité du service

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

N°Dossier : **GLAVIEUX 1247 19.05.09 P**	Date de visite : **27/05/2010**
Demandeur : **GLAVIEUX - 15 RUE DU FOUR EITÉL 62760 HENU**	
Adresse du bien : **15 RUE DU FOUR EITEL 62760 HENU**	

Textes réglementaires de référence :
- Decret N°2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme et modifiant les articles R. 1334-1 à R. 1334-13 du code de la santé publique
- Article L.1334-5 du code de la santé publique
- Article L.1334-6 et L.1334-7 du code de la santé publique
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Date limite de validité du rapport : **27/05/2011**

SOMMAIRE

LE RAPPORT (10 pages)
NOTICE D'INFORMATION
ANNEXE 1 – PLAN OU CROQUIS

1 ELEMENTS DESCRIPTIFS DU RAPPORT

1.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

1.1.1 – Les propriétaires ou son représentant :
Nom : **GLAVIEUX**
Adresse : **15 RUE DU FOUR EITEL 62760 HENU**

Annexé à la minute d'un acte reçu
par Me Brigite CUVILLIER-GOUILLART
Notaire à PAS-EN-ARTOIS
(62), le : 13/7/2010

1.1.2 - le demandeur du rapport
Nom : **GLAVIEUX**
Adresse : **15 RUE DU FOUR EITEL 62760 HENU**
Qualité : **Propriétaire**

1.1.3 - L'organisme ayant procédé au CREP avant vente en parties privatives
Coordonnées : **DIAG ARTOIS - 3 rue st Amé 62880 ANNAY**
Nom du technicien : **Christophe Consigny**
Numéro de Certification : **6203/2007**
Date d'obtention de la certification : **13/09/2007**
Nom de l'organisme de certification accrédité par le COFRAC : **CTBA**
Autorisation DGSNR (pour le mesurage à l'aide d'un appareil à fluorescence X) : **T620425** expire le **09/06/2010**
Organisme d'assurance professionnelle : **HISCOX**
Attestation d'assurance, RC professionnelle : **DIAGASSUR N°HARCP0076807** , date de validité : **08/01/2011**
Matériel utilisé :
Marque : **WARRINGTON** Modèle : **MICROLEAD 1 C65.4** N°de série : **129926**
Date de chargement de la source : **01/09/2009**
Nature du radionucléide : **57 COBALT**
Activité de la source à la date de chargement : **10 MCI**

Accompagnateur : **Propriétaire**

CONSTAT DES RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

EURL Diag Artois 3 rue st Amé 62880 Annay sous Lens, Tel : 06 75 35 88 59
Diagnostiqueur Indépendant, Formé, Assuré et Certifié. SIREN : 498639814
Disponible 7j/7, Mail: contact@diagartois.com, Site Internet : www.diagartois.com